Commission du Statut de l'Arbitrage

Suite du PV du 19 Juin 2023 à Socx

Article 45 du Statut de l'Arbitrage

Les mutés supplémentaires

Liste des clubs ayant la possibilité d'aligner 1 joueur supplémentaire titulaire d'une licence "MUTATION". Ce muté supplémentaire sera utilisable dans l'équipe suivante désignée par le club pour toute la saison 2023 – 2024.

- **ENNEQUIN ES : Equipe seniors A (D2)**
- **GHYVELDE JS : Equipe seniors A (D2)**
- **HALLUIN U. : Equipe seniors A (R3 ligue)**
- **LEZENNES STADE : Equipe seniors A (D2)**
- **PERENCHIES US : Equipe seniors A (R3 ligue)**
- **TOUFFLERS AF : Equipe seniors A (D2)**
- **VILLENEUVE D'ASCQ FLERS OS : Equipe U17 D1**
- **WARHEM US : Equipe seniors A (D2)**
- **WAVRIN DON JS : Equipe seniors A (R3 ligue)**

Liste des clubs ayant la possibilité d'aligner 2 joueurs supplémentaires titulaires d'une licence "MUTATION"". Ces mutés supplémentaires seront utilisables dans les équipes désignées par le club pour toute la saison 2023 – 2024.

- **SEQUEDIN OSM : 1 muté en équipe U13 Niveau 1 et 1 muté en équipe U14 D1**

Le Président
Laurent DEBRUYNE

Le Secrétaire
Philippe MALESIEUX